



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 26 FÉVRIER 2018**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusés :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2018
2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'acquisition d'une balayeuse
3. Résolution relative à l'opposition aux accords connus sous l'acronyme anglais TiSA (Trade in Services Agreement) et à la déclaration du territoire de la commune de Presinge « zone hors TiSA »
4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il excuse l'absence de MM. Beausoleil et Thorens, ainsi que l'arrivée tardive annoncée de M. Loup qui est à une séance du comité du GIPE à Meinier. MM. Romand et Rodrigues da Guerra ne sauraient tarder.

**1. Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2018**

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

(arrivée de M. Rodrigues da Guerra)

## **2. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'acquisition d'une balayeuse**

**M. le Maire** rappelle que la balayeuse actuelle a été achetée d'occasion en 2011, qu'elle a déjà été employée de nombreuses heures et qu'elle cause beaucoup de frais d'entretien actuellement. Pour l'acquisition envisagée, trois devis ont été demandés. Il passe la parole à M. Carrat qui s'est plus particulièrement occupé de ce dossier.

**M. Carrat** indique que cet achat a été prévu dans le budget d'investissement 2018. Deux démonstrations sur place lui ont été faites en présence des cantonniers et de MM. Ackermann et Thorens. Le modèle choisi est celui qui convient le mieux aux cantonniers, il est adapté à la taille de la commune et permet plus d'adaptations et d'utilisations que les autres, comme, par exemple, le nettoyage des fossés et des sacs d'eau pluviale. Son gabarit est compatible avec la taille du local où il sera entreposé. Ce véhicule est fabriqué dans notre pays par une marque suisse et est le plus vendu en Suisse. Cependant, ce sera le premier livré à Genève. **M. Carrat** précise également qu'un atelier de réparation pour cette marque se trouve à Gy, ce qui simplifiera grandement les travaux d'entretien ou de réparations. Il ajoute aussi que cette balayeuse est conçue pour effectuer environ 10'000 hrs, ce qui pour Presinge représente au moins une dizaine d'années de services.

Actuellement, nos cantonniers vont deux fois par mois balayer les routes de la commune de Puplinge avec qui il est prévu de signer une convention pour officialiser ce service lorsque la nouvelle machine sera livrée. Cette rentrée d'argent permettra de participer aux frais d'entretien de l'engin.

(arrivée de M. Romand)

La commission de l'environnement et de la sécurité civile a pu comparer les offres et a approuvé ce choix. Il est encore précisé que le volume de la benne de récupération est conforme aux besoins de Presinge.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 8 oui, soit à l'unanimité :

1. D'acquérir une nouvelle balayeuse.
2. D'ouvrir, en conséquence, à M. le Maire un crédit de **142'000.- F** destiné au financement de cette opération.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Presinge, dans le patrimoine administratif.
4. De financer le montant de la dépense par les disponibilités communales.
5. D'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 6150.33006 de l'année 2019 jusqu'en 2026, soit à raison de 12,50% par an.

## **3. Résolution relative à l'opposition aux accords connus sous l'acronyme anglais TiSA (Trade In Services Agreement) et à la déclaration du territoire de la commune de Presinge « zone hors TiSA »**

**M. le Maire** expose que l'Exécutif a décidé de soumettre au Conseil municipal cette résolution déjà adoptée par plusieurs communes du canton, telles que Carouge, Onex, Puplinge, la Ville de Genève et bientôt Meinier.

**M. Mugny** prend la parole et explique que l'actualité récente démontre que la concurrence avec les grandes multinationales est toujours plus rude pour les entreprises locales et l'adoption de cette résolution permet à Presinge de signifier publiquement son soutien à celles-ci. C'est un engagement seulement moral qui confirme un état de fait et la pratique de cette commune en faveur des sociétés locales. Lorsqu'un certain nombre de communes aura adopté cette résolution, il est possible que l'ACG se positionne également.

**M. Romand** trouve qu'il est prématuré de se déclarer zone hors TISA ne connaissant pas le contenu du traité.

**M. Mugny** concède qu'il s'agit d'affirmer une position en l'état de nos connaissances actuelles et de demander justement des éclaircissements quant à ces tractations.

Aucune question n'étant plus posée, **M. le Maire** lit le projet de résolution et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 7 oui et 1 non :

De condamner sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et de s'opposer aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TISA.

D'exiger la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires.

De s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique.

De déclarer d'ores et déjà la commune de Presinge «zone hors TISA» et encourager les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.

De charger Monsieur le Maire de soutenir la présente résolution et de la transmettre aux autorités cantonales et fédérales.

#### **4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI**

**M. le Maire** rappelle que le délai pour la prise d'une résolution d'opposition à la décision de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2018 est le mercredi 28 mars 2018. Elle concerne l'octroi d'une subvention de Fr. 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du FI pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine de Lancy Marignac.

#### **5. Informations de la Mairie**

##### **1<sup>er</sup> Août 2018**

**M. le Maire** indique que l'orateur pour la prochaine fête nationale n'est pas choisi et qu'il recueille volontiers les propositions des conseillers.

#### **6. Propositions individuelles et questions**

**M. Durafour** souhaiterait que les participants au voyage en Islande lui fassent parvenir leurs photos afin de les faire partager et accepte la demande de **M. le Maire** de préparer ensuite une petite projection pour les personnes qui étaient absentes et pour le secrétariat.

**M. Ackermann** signale que Choulex va fermer le congélateur communal et se demande s'il ne serait pas possible d'acquérir le matériel et d'utiliser l'ancien local des pompiers pour offrir cette prestation à la population. **M. Carrat** rétorque que le local n'est pas disponible pour l'instant et qu'il faudrait savoir, d'une part, si l'appareil est en état d'être récupéré et, d'autre part, comment organiser la gestion de ce service (autorisations, surveillance, accès, facturation, etc). De plus, il est peut-être nécessaire de connaître le taux d'occupation des congélateurs dans les communes avoisinantes pour savoir si cela serait utile d'en installer un à Presinge. M. Ackermann se renseigne et reviendra vers le Conseil.

À **Mme Velati Thiriet**, il est répondu qu'une trentaine d'inscriptions ont été reçues suite au courrier envoyé concernant la sortie des jeunes en septembre.

(arrivée de *M. Loup*)

**Mme Spinedi** signale que sur le journal communal la date du Presin'Jeux est erronée dans le récapitulé des manifestations. **M. Mugny** en prend note mais précise que cet événement sera à nouveau annoncé dans la prochaine édition et qu'un flyer sera distribué à tous les ménages, ce qui devrait corriger cette petite confusion.

**M. Coppo** voudrait inclure un sondage concernant les jardins familiaux du chemin des Bornes dans le prochain Nant du Paradis. **M. Mugny** y réservera donc un espace et demande de recevoir le texte avant le 3 avril. Il est décidé qu'un feuillet séparé sera encarté également dans le journal.

Suite au courrier du comité de gestion d'un immeuble privé expédié à tous les conseillers municipaux, **Mme Spinedi** souhaite exprimer son sentiment sur la forme de cette communication plutôt que sur le fond. En effet, elle regrette que ce mode de faire devienne une nouvelle habitude qui crée une mauvaise ambiance et elle préconise la prise de contact direct avec l'Exécutif ainsi que le dialogue pour désamorcer les tensions et régler les différends. **M. Bongard** abonde dans son sens et ne veut pas se prononcer sur le fond, comme **M. Romand** qui espère qu'une réponse a été donnée et qui se propose comme médiateur si cela s'avérait nécessaire. **M. le Maire** confirme que l'Exécutif gère ce dossier et qu'un retour a été fait. Il reste à la disposition des conseillers hors séance pour des compléments d'informations.

**M. Loup** donne un retour sur la projection en avant-première le 27 janvier dernier du film « La Lanterne magique » d'un jeune Presingeois, que la commune de Presinge a soutenu via le financement participatif. Le résultat est magnifique et bouleversant, mais ne peut pour l'instant être vu par le grand public, car il va être présenté dans divers festivals et concours.

**M. Loup** évoque aussi la soirée des Promotions citoyennes 2018 du 19 février au Théâtre du Léman où il a rejoint Mme Velati Thiriet et 5 jeunes Presingeois.

Pour terminer, **M. Loup** annonce que les comptes 2017 du GIPE sont bons et qu'un retour sur la participation financière de Presinge sera effectué comme les années précédentes, une fois que les comptes seront approuvés par le Conseil du groupement le 19 mars.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire :